

● (1425)

Le ministre veut-il bien déclarer officiellement que c'est là la seule raison pour laquelle on renvoie le rapport à la Commission sur les pratiques restrictives du commerce?

Une voix: Il vient de donner quatre raisons.

L'hon. André Ouellet (ministre de la Consommation et des Corporations et ministre des Postes): Non, madame le Président. Hier, dans la réponse que j'ai donnée au chef de l'opposition, j'ai fourni toutes les explications que le directeur m'avait remises. J'ai entrepris de demander au directeur pourquoi il préférerait qu'on renvoie l'affaire à la Commission sur les pratiques restrictives du commerce.

En tant que ministre de la Consommation et des Corporations, il ne m'appartient pas d'approuver ou de désapprouver les conclusions de l'enquête du directeur mais de me rallier à l'orientation qu'il a choisi de suivre. Dans l'état actuel des choses, j'estime qu'il a eu raison de s'en remettre à la Commission sur les pratiques restrictives du commerce.

M. Hnatyshyn: Le ministre a esquivé ma question. Il ne nous a pas dit pourquoi il estimait qu'il était bon de saisir la Commission sur les pratiques restrictives du commerce de l'affaire. Il a dit pourquoi le directeur ne voulait pas engager de poursuites. J'ai expliqué pourquoi le directeur voulait s'en remettre à la Commission, mais ses arguments sont hautement invraisemblables. Ce qui va se produire, c'est qu'il faudra attendre pour que le préjudice soit réparé et que l'on modifie la loi, car c'est en fait tout ce que la Commission va faire. M. Stoner a déclaré que tout ce que cette dernière pourrait faire, c'était proposer de modifier la loi. C'est à cela que les audiences ont servi.

Une enquête a lieu actuellement, en vertu de l'article 47, pour étudier les rapports entre Bell Canada et Northern Telecom. La Commission sur les pratiques restrictives du commerce a tenu des enquêtes pendant quatre ans, elle a siégé 224 jours et s'est rendue aux quatre coins de notre pays . . .

Mme le Président: Le député aurait-il l'obligeance de poser sa question?

M. Hnatyshyn: Je lui demanderai simplement ceci: Étant donné que, si l'on en juge par les affaires de la société Northern Telecom et de la société Bell Telephone, il ne se produira rien avant fort longtemps, le ministre nous dira-t-il comment il peut se permettre d'attendre si longtemps avant de réagir et d'attendre les recommandations de cette commission?

M. Ouellet: La réponse est très simple. Le directeur a renvoyé une affaire, celle de la société Bell Northern, à la Commission sur les pratiques restrictives du commerce. Aupa-

Questions orales

ravant, deux autres enquêtes importantes avaient été soumises à la Commission sur les pratiques restrictives du commerce . . .

Une voix: Qui en a jamais entendu parler?

M. Ouellet: . . . celles sur les dépôts d'offres et sur les produits ophtalmologiques. La Commission a pris deux et trois ans respectivement pour étudier ces questions, et l'on prévoit que l'enquête sur la société Bell Northern durera trois ans et demi.

C'est beaucoup moins que les 11 ans que le directeur a dû attendre après avoir soumis l'affaire du sucre aux tribunaux.

M. Hnatyshyn: Et cela ne vous a pris qu'une minute pour vous mettre dans le pétrin.

M. Ouellet: Après avoir pesé les différentes possibilités, le directeur a décidé d'avoir recours cette fois-ci à la Commission sur les pratiques restrictives du commerce plutôt qu'aux tribunaux.

Des voix: Bravo!

LES SOMMES EMPOCHÉES DEPUIS 1973

M. Edward Broadbent (Oshawa): Madame le Président, j'ai moi aussi une question à poser au ministre de la Consommation et des Corporations. Le ministre sait que le rapport expose, preuves à l'appui, comment le plus gros vol organisé de toute l'histoire canadienne qui a duré de 1958 à 1973, a coûté \$2,500 à chaque homme, femme et enfant. Le rapport établit également que ces sociétés se livrent à des pratiques monopolistiques depuis 1973. Étant donné que les hausses additionnelles de prix dépassent les 30 milliards de dollars, le ministre est-il prêt à confirmer qu'en plus de ces \$2,500 dont chaque citoyen canadien a fait les frais, les sociétés ont également empoché des bénéfices s'élevant à des milliards de dollars, et pourrait-il nous donner un chiffre précis depuis 1973?

● (1430)

L'hon. André Ouellet (ministre de la Consommation et des Corporations et ministre des Postes): Madame le Président, il ne serait très difficile de commencer à jongler avec des chiffres. On nous a remis le rapport d'une enquête qui analyse en profondeur les activités des sociétés en cause. Le rapport présente également un ensemble des recommandations. La Commission d'enquête sur les pratiques restrictives du commerce sera chargée d'examiner les conclusions et ensuite les sociétés pourront répliquer. Je crois qu'en toute équité, il est normal que nous donnions aux accusés l'occasion de se défendre. Voilà pourquoi, pour le moment, je ne voudrais pas faire de conjectures sur des choses que le directeur de la Commission n'a pas encore examinées. Je crois que nous avons maintenant assez de preuves pour que la Commission tienne des audiences et nous soumette un rapport sans tarder.